



Secrétariat

ST/IC/1993/32  
11 juin 1993

---

CIRCULAIRE

Circulaire de la Directrice du personnel

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : COMITE DU PERSONNEL DE L'ONU POUR L'AIDE AUX VICTIMES DE LA TEMPETE DE NEIGE EN MONGOLIE

1. Trois provinces occidentales de la Mongolie ont essuyé une violente tempête de neige pendant la deuxième moitié d'avril 1993. Il s'agit de la pire catastrophe naturelle survenue dans le pays depuis de nombreuses années. Il est tombé entre 60 et 156 centimètres de neige dans les provinces de Bayanhongor, Govi Altai et Zavhan, région de plus de 150 000 kilomètres carrés, avec 100 000 habitants. Plusieurs autres provinces ont également été touchées. Selon les estimations du Gouvernement, au moins 60 personnes ont péri et il y a des centaines de familles dont on est sans nouvelles. Un million d'animaux d'élevage sont morts et leur nombre continue d'augmenter. On ne dispose pas de renseignements complets sur les zones les plus écartées car certains endroits sont toujours inaccessibles.

2. Avec l'approbation du Secrétaire général et l'accord du Comité du personnel, il a été constitué un Comité du personnel de l'ONU pour l'aide aux victimes de la tempête de neige en Mongolie en vue d'organiser, dans tous les services de l'ONU, une collecte en faveur des sinistrés. Le Comité est composé des personnes suivantes : Mme Sarangerel Erdembileg (Présidente), M. Enkhsaikhan Sainjargal (Trésorier) et Mme Melanie De Leon (Secrétaire).

3. Des fonctionnaires mandatés par le Comité feront une collecte à partir du lundi 16 juin 1993. Les contributions peuvent être également adressées, en espèces ou en chèque, au Trésorier du Comité, M. Enkhsaikhan Sainjargal, 2 United Nations Plaza, bureau DC2-1626, New York, N.Y. 10017 (poste 963-4561).

-----